

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL20

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état de la consommation actuelle des aides à la mise en œuvre des bâtiments d'élevage ne reflète pas la réalité de la consommation qui sera *in fine* constaté sur la consommation réelle des fonds, du fait de la complexité de l'attribution des conditions d'accès à ces crédits.

Il convient ainsi d'abonder l'action n°23 (appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles) pour soutenir la mise aux normes des bâtiments d'élevage, à partir des moyens de l'administration centrale (action n°1 du programme 215).